



*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 24 juin 2015 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP produits cosmétiques et d'hygiène

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **Sainte Clotilde à SAINT-DENIS DE LA RÉUNION (974)** à :

HOAREAU Marie-Fabienne

MOIMBA Marie Reine

PAYET Dominique, Marie, Lourdes

Fait à Paris, le 24 juin 2015

le président de jury,



Marc-André MALBERT